



COLLÈGE JURIDIQUE
franco-roumain d'études européennes

LE NOUVEL ENDROIT

La newsletter du Collège juridique franco-roumain d'études européennes de Bucarest

N°2 - Novembre 2012

Edito

Feuille d'Automne

Le temps a passé vite depuis l'ouverture de l'année académique marquée par la conférence de Monsieur Michel Verpeaux, Directeur scientifique du Collège Juridique (voir page 6) et par la cérémonie de remise des clés de la Villa Noël où s'établit le Centre Régional francophone d'études avancées, (CeReFrEA) ambitieux projet dans lequel nous prenons une part active (voir page 6). Désormais les feuilles de l'automne se ramassent à la pelle dans le parc du Palais de la Faculté de Droit qui accueille jeudi 22 et vendredi 23 novembre un grand colloque franco-roumain en droit civil (compte-rendu au prochain numéro), organisé grâce à l'Institut Juriscope de l'Université de Poitiers et avec le soutien de l'Association franco-roumaine des juristes. Ce sont également les feuilles d'examen que l'on récolte, puisque cette semaine se déroulent les galops d'essai pour les étudiants du Collège, marquant (déjà) la moitié du semestre. Ces révisions automnales qui les accompagnent sont encore plus efficaces grâce à la donation de manuels de droit européen de Madame Anne Rigaux et de Monsieur Denys Simon (page 6) que nous remercions vivement. La nuit augmente et le jour décroît, un temps qui invite les missionnaires à la confiance (pages 4 et 5) alors que les étudiants se souviennent de leur stage en France cet été (voir page 2). C'est également la période cruciale du choix des Masters pour la poursuite d'études dans les universités du consortium. (Page 3). Car l'automne est une saison sage et de bons conseils... Bonne lecture à tous !

Damien BOUVIER
Secrétaire Général

A ne pas manquer à Bucarest

Les événements du Collège et de l'Institut Français de Bucarest.

Faculté de droit, Collège Juridique :

- Les 22 et 23 novembre 2012, la Faculté de droit, l'association Henri Capitant des amis de la culture juridique française et l'Association franco-roumaine des juristes organisent un colloque : « Réflexions comparatistes sur la réforme du droit civil en France et en Roumanie. »

Institut français de Bucarest :

- **Du 20 au 25 novembre 2012 : Festival international du film expérimental. Salle Elvira Popescu.** Il s'agit d'un événement non commercial (l'entrée est gratuite), pour présenter des films innovants dans le style et le contenu ainsi que des cinéastes ayant l'audace d'explorer les limites du langage cinématographique.
- **Du 21 au 25 novembre 2012 : Foire internationale de Gaudeamus à l'occasion des 20 ans de soutien à la publication. Romexpo, pavillon central.** Il s'agit du rendez-vous incontournable pour tous les amateurs du livre. Deux débats seront notamment présentés : « Traduire la littérature française, enjeux et défis » et « Un prix littéraire français, gage de succès à l'étranger. »

(Retrouvez les programmes sur le site institutfrancais-roumanie.com)

Marion GOGLIO
Chargée d'enseignement
Responsable bureau des stages et bourses

Dans ce numéro:

- « Edito » Par Damien Bouvier. Page 1
- « A ne pas manquer à Bucarest. » Par Marion Goglio. Page 1
- « Vie étudiante. » Compte-rendu de stages. Par des étudiantes de L3 et M1. Page 2
- « Vie étudiante. » Comment choisir son Master. Par des anciennes étudiantes du Collège juridique. Page 3
- « Sages conseils pour jeunes juristes ». Par des étudiantes de L2 et L3. Pages 4 et 5
- « Focus événements » Par Damien Bouvier et Ana Dobre (L1). Page 6
- « Quoi de neuf à la BU ? » Par l'équipe du Collège juridique. Page 6

Vie étudiante

Les étudiants les plus méritants ont chaque année l'opportunité de participer à un stage d'un mois dans une institution française ou européenne. Ils nous racontent dans cette rubrique leur expérience.



Le jugement rendu par des non professionnels, une expérience inouïe au Tribunal de Commerce d'Evry

Au moment de mon départ vers la France pour le stage qui a eu lieu au mois de septembre 2012 au Tribunal de Commerce d'Evry, je ne savais que peu de chose de son rôle : trancher les litiges entre commerçants ou entre commerçants et sociétés commerciales et ceux qui portent sur les actes de commerce. J'avais aussi une autre information qui me semblait un peu bizarre : le tribunal de commerce en France est composé de juges non professionnels, des commerçants bénévoles. Vu qu'en Roumanie tous les juges sont des magistrats professionnels

j'étais curieuse de voir comment fonctionne ce système français.

J'ai eu la chance de découvrir les particularités inhérentes à ce modèle d'organisation dès les premiers jours, puisque j'ai participé à des Sessions de formation de nouveaux juges. J'ai été surprise de voir que même si ceux-ci ne sont pas des magistrats, ils maîtrisent très bien les connaissances du droit commercial. Les discussions entre les juges visaient des problématiques très intéressantes de droit pur, comme la qualification d'un contrat de franchise ou la concurrence déloyale entre deux sociétés immobilières.

J'ai également participé à des audiences où j'ai même eu la chance d'écouter quelques plaidoiries très intéressantes dans des litiges médiatisés en France.

Comme le Tribunal de Commerce d'Evry tranche aussi les litiges concernant la prévention, le redressement et la liquidation judiciaire des sociétés, j'ai eu l'occasion d'observer pendant quelques jours l'activité des deux acteurs importants de ces procédures : l'administrateur judiciaire et le mandataire liquidateur.

Le stage au Tribunal a été une expérience très enrichissante puisque j'ai découvert pour la première fois en quoi consiste le travail des juges après leur retour d'audience et parce que j'ai mieux compris les procédures de redressement et liquidation judiciaire. J'ai par ailleurs profité de l'opportunité d'être si proche de Paris pour visiter la capitale française.

Ioana CIOCLEI
Etudiante en M1

1 mois 3 institutions 50 places visites : 1 rêve devenu réalité

Le stage à la Cour de Cassation m'a fait plonger pour un mois dans l'île de la Cité, qui a été le centre administratif de Paris, puis des différents royaumes qui ont fait l'Histoire de la France. Cette réalité bientôt bimillénaire est encore d'actualité de nos jours puisque l'île est le siège de la préfecture de Police, de la cathédrale Notre-Dame de Paris et bien sûr, du Palais de Justice.

La grandeur reste jusqu'à présent et, entre tradition et actualité, dans un monde marqué par la place de l'écrit, le respect de délais et de formalités, et le poids des traditions, l'idée de faire un jour disparaître le dossier papier au profit d'un dossier électronique, en conservant le même niveau de sécurité et d'échange, m'a donné l'impression d'un système juridique bien courageux. Pendant mon stage, j'ai eu l'occasion de voir comment le système s'organise et fonctionne. J'ai aussi eu l'opportunité de faire des visites au Conseil Constitutionnel et au Ministère de Justice. Mais, c'est à la Cour de Cassation que nous pouvons réellement sentir l'impulsion, l'orientation et la direction de la pratique juridique. Parmi mes attributions j'ai eu l'opportunité d'organiser des réunions avec des magistrats étrangers, fait des études comparées concernant différents sujets juridiques aux bureaux de droit européen, de droit constitutionnel, de droit civil, et participé à une installation des juges.

Paris a été la plus belle expérience. Tous les stagiaires roumains ont été au Théâtre de la Huchette pour voir une pièce d'Eugène Ionesco, à l'Ambassade de la Roumanie pour un concert de musique classique. Et si je me souviens de toutes les visites dans tous les musées célèbres de France en commençant avec le Louvre, Orsay, le Centre Pompidou, le Quai Branly, et finissant par la belle Maison de Victor Hugo et le Château de Versailles, l'image devient complète. La bourse que j'ai reçue de l'Ambassade de France a été suffisante pour couvrir presque toutes les dépenses. La résidence de Montparnasse, l'hébergement que j'ai reçu, a été magnifique tenant compte du fait qu'à Paris il est très difficile de trouver un endroit qui ne soit pas cher. Alors, j'espère pouvoir y retourner.

Anca PASCU
Etudiante en L3



Novembre c'est le temps des choix...et notamment du choix du Master 2, ainsi que de la préparation des dossiers de candidature pour les bourses. La Newsletter a pensé à vous et a contacté vos anciens collègues pour vous donner des conseils basés sur leurs propres expériences. Bon courage à tous !



Irina-Alexandra GALUPA, M2 Recherche Droits de l'Homme et Droit international Humanitaire, Paris II Panthéon-Assas, promotion 2011/2012

Choisir son Master c'est choisir son futur ! C'est pourquoi les étudiants doivent investir du temps dans la recherche d'un Master qui les stimule et qui leur donnera l'opportunité d'étudier les matières souhaitées. Pour moi, la recherche de mon Master n'a pas été trop difficile. Suite au stage à la CEDH effectué grâce au Collège Juridique, j'ai su que j'aimerais approfondir la matière des droits de l'Homme et, par conséquent, j'ai cherché tous les programmes de Master 2 en France qui offraient des cours dans ce domaine. Il y en avait plusieurs qui satisfaisaient mes exigences, mais comme tout le monde, je voulais choisir le meilleur ! La bataille finale s'est déroulée entre le Master à l'IHEE de Strasbourg qui était en collaboration avec le Conseil de l'Europe et le Master 2 de l'Université Paris II Assas.

En réalité, il y a plusieurs facteurs à prendre en compte quand on se décide sur un Master précis. Il faut réfléchir aux matières, au Directeur du Master, au prestige du programme, à la ville où l'Université se trouve et au coût de la vie ou bien aux opportunités ouvertes par cette année d'études. Les deux Masters étaient très bons, mais pour moi, le dernier a représenté le choix parfait : une combinaison entre l'étude des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, la ville de Paris et des professeurs renommés !

Ensuite, j'ai dû choisir le type de Master à suivre, entre la filière recherche ou professionnelle. Il faut savoir que les deux sont également difficiles et donc c'est vraiment un choix personnel sur le travail qu'on souhaite effectuer en vue de l'obtention du diplôme. Pour le Master recherche, il faut choisir un Directeur de mémoire et un sujet pour ensuite se lancer dans une recherche approfondie et écrire une étude d'environ 70 pages qui, selon les exigences du Master, devra être présentée devant une commission de deux professeurs. En revanche, le Master professionnel inclut l'obligation d'effectuer un stage dans un domaine lié aux études suivies et d'écrire un rapport de stage d'environ 25 pages pour présenter le travail effectué dans l'institution, entreprise ou organisation d'accueil. Personnellement, j'ai choisi la filière recherche parce que je voulais rédiger un mémoire sous la coordination d'un professeur français et ainsi profiter de son expérience.

Mes attentes concernant mon Master ont été dépassées, je n'ai à aucun moment regretté cette décision et j'ai bien profité de l'expérience parisienne ! Et toi, quelle aventure choisiras-tu ?

Elena PACEA, M2 Recherche Droit pénal et politique criminelle en Europe, Option Droit comparé, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, promotion 2011/2012

À la fin de la licence (roumaine et française), je souhaitais approfondir le droit pénal.

J'avais des connaissances générales solides à la fois en droit et procédure pénale roumaine, et en droit européen et international. Ainsi, je voulais étudier les problèmes posés par le droit européen et international en matière pénale.

Ce qui m'a attiré dans ce Master 2 a été notamment la possibilité d'intégrer la dimension comparée du droit pénal, qui m'a permis ensuite de mieux comprendre l'évolution et les exigences du droit pénal européen et international. En même temps, son appartenance à l'Université Paris 1 a représenté un avantage, cette université étant très ouverte à l'internationalisation et très prestigieuse sur le plan mondial. Quand j'ai choisi mon master, j'avais déjà envisagé l'option de continuer avec une thèse de doctorat. En ce sens, il faut savoir qu'un master 2 recherche facilite l'inscription en thèse, par rapport à un master professionnel, qui comprend tant une dimension théorique, qu'une dimension pratique et qui met l'accent sur le stage final.

Virginia DOBRE, M2 Professionnel en Droit International et européen des Affaires, Collège juridique franco-roumain d'études européennes, promotion 2011/2012

D'un point de vue personnel, je suis partie à la recherche d'un Master 2 étant attachée à deux critères : une formation française, à cause des méthodes de travail efficaces et une formation en droit des affaires, vu mon intérêt accru pour le domaine du droit de la concurrence. J'ai choisi le Master 2 offert par le Collège juridique puisqu'il réunit deux autres avantages indéniables pour mon parcours professionnel : la possibilité de travailler en même temps (en ce qui me concerne, en tant que chargée d'enseignement à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest), et cela sans quitter l'environnement familial de Bucarest.

Pendant les études j'ai apprécié la possibilité de choisir entre un mémoire et un rapport de stage, ce qui fait que ce Master 2 dépasse le dilemme initial entre un master professionnel et un master recherche. Le diplôme du Collège étant délivré par l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, il donne accès également à la poursuite d'une thèse en France. Bref, je ferais le même choix la deuxième fois !

Sages conseils pour jeunes juristes

Cette partie de la newsletter nous permet de présenter les professeurs missionnaires du Collège Juridique. Pour en apprendre plus à leur sujet, et sur leurs Universités d'origine, les étudiants du Collège ont préparé des interviews qu'ils ont ensuite mis en forme.



« Toujours viser plus et vouloir obtenir l'excellence »

Le professeur Fabrice Hourquebie enseigne le droit constitutionnel et dirige le Master 2 du "contentieux publics" à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV. Il est également expert sur les questions de justice et de droit constitutionnel auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie, et est directeur de l'Institut pour le Développement de l'Enseignement Supérieur Francophone (IDESUF).

Attaché au principe selon lequel la légitimité scientifique d'un professeur de droit réside dans son ouverture internationale, il essaie d'y contribuer par divers moyens, étant souvent à l'étranger pour enseigner, prendre part à des colloques, ou pour participer à des missions d'expertise

Au début du mois d'octobre, les étudiants en L2 du Collège juridique franco-roumain d'études européennes ont eu l'opportunité d'avoir le Professeur Hourquebie en tant qu'enseignant pour le Droit institutionnel de l'Union Européenne, et ont profité de l'occasion pour l'interviewer.

Newsletter : Comment définissez-vous votre collaboration avec le Collège ?

F.H. : Je suis très attaché à une telle coopération qui permet la promotion scientifique. Etant une filière d'excellence j'ai accepté de venir ici en 2004. Depuis, je suis venu tous les ans, deux ou plusieurs fois par année à l'invitation du Collège - même si cela a pu être parfois difficile à cause de l'emploi du temps - pour des conférences, des anniversaires ou pour les rentrées. Je suis presque un citoyen roumain, même si je ne connais que quelques timides mots en roumain !

NL: Que pouvez-vous nous dire du parcours des mentalités des générations que vous avez rencontrées au Collège et de leurs perspectives dans le domaine juridique ?

F.H. : Je constate que toutes les générations du Collège sont très motivées, ayant une vraie culture francophone, tout comme une ouverture sur les langues et la culture dans l'Europe, ce qui est un réel avantage.

De plus, la mentalité caractéristique de ces étudiants réside dans l'ouverture d'esprit, dans la curiosité intellectuelle, cela leur donnant la force de trouver un travail en Roumanie et, bien sûr, en dehors, dans des domaines judiciaires et administratifs. Je pense que les étudiants du Collège sont capables de donner une impulsion et de participer fondamentalement au développement des institutions dans lesquelles ils vont travailler.

NL : Y a-t-il des différences entre les étudiants roumains du Collège et les étudiants français ?

F.H. : Oui, il y a bien des différences. Premièrement, les étudiants du Collège sont bilingues ou trilingues, tandis que les étudiants français ne le sont que plus rarement. Deuxièmement, vous avez une volonté plus forte d'apprendre par rapport à un certain nombre d'étudiants français qui viennent parfois en "touristes" dans les facultés de droit. Troisièmement, les étudiants roumains du Collège ont une discipline qui n'est pas forcément celle des étudiants français, car vous êtes habitués à suivre un rythme d'enseignement soutenu. Finalement, je considère que tous ces traits des étudiants du Collège sont liés au contexte historique et à la place des universités et de l'enseignement supérieur dans votre pays.

NL : Quelles sont vos attentes vis-à-vis des étudiants du Collège ?

F.H.(rit) : Spécialement en termes de rigueur de la méthode. Je veux que les étudiants sachent comment utiliser la méthode juridique française, car il n'est pas possible d'exprimer correctement les connaissances sans acquérir la méthode. De plus, il faut qu'ils fassent un gros travail personnel, vu que le cours est réduit à un petit volume. Et j'aimerais qu'ils aient la curiosité intellectuelle de chercher plus de ressources. Enfin, j'espère qu'ils font la publicité du Collège auprès des plus jeunes pour permettre ainsi à la filière francophone de survivre, l'excellence et la vie du Collège relevant d'une responsabilité partagée.

NL : Quelques conseils auriez-vous pour les étudiants roumains du Collège ?

F.H. : Il est bon d'avoir la motivation de continuer, de résister de toujours viser plus haut, de vouloir obtenir l'excellence ; intégrer un M2 à l'étranger, en France ou ailleurs, est une vraie valeur ajoutée. De plus, il faut continuer à lire le français, à promouvoir la culture et la langue française, qui reste la langue de la diplomatie et des relations internationales. La langue française est porteuse de valeurs ; et la richesse de l'espace francophone est sa diversité.

Andreea ARMANU
Etudiante en L2



Université Lille 2 Droit et Santé

La passion pour le droit des sociétés – entre la pratique et l'enseignement

Monsieur William Altide est Maître de conférences associé et directeur du Diplôme universitaire de droit des sociétés à l'Université de Lille 2 une université ayant accueilli au fil du temps des juristes prestigieux comme Paul Duez ou René Cassin.

Pour M. Altide, le droit des sociétés, n'est pas qu'une matière d'enseignement, mais une manière de combiner deux passions : l'économie et le contradictoire.

A l'occasion de sa venue au Collège Franco-Roumain Juridique d'Etudes Européennes, il a eu l'amabilité de nous faire part de ses opinions.

Newsletter : Vous nous avez dit que l'enseignement n'était pas votre premier choix de métier, mais plutôt le conseil juridique. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur les raisons de ce choix ?

William Altide : J'aime vraiment le droit des sociétés. Parce qu'il permet d'accompagner les projets des clients, il est un droit très humain. Il est également un droit qui doit se pratiquer. Si on ne le pratique pas, on ne peut pas correctement l'enseigner, parce qu'«enseigner», c'est restituer.

C'est en pratiquant le droit de sociétés que j'ai appris à l'aimer. Naturellement, j'ai alors eu l'envie de restituer cette pratique, même si j'enseignais d'autres matières auparavant.

Le fait de répartir mon temps entre 80% de pratique et 20% d'enseignement s'explique de manière pragmatique. 20% pour l'enseignement est une quotité suffisante : en France, il n'existe pas beaucoup de formations en droit de sociétés. 80% pour la pratique, car l'investissement aux côtés des clients implique leur consacrer du temps. Au final, l'équilibre se dessine naturellement.

NL : Vous parlez du droit des sociétés en disant que celui-ci est un "vieux droit". Quel est votre avis sur son évolution législative future ?

W.A. : Le commerce est très ancien, donc le droit commercial est lui aussi très ancien.

Le droit des sociétés est apparu plus tard (en France, le droit « moderne » des sociétés date des années 1960-1980). Il est un droit très constant, parce qu'on a besoin de stabilité dans le domaine des affaires, et qui a montré un bon degré d'efficacité.

Le droit des sociétés est également agréable pour le juriste, car il lui permet d'investir dans une connaissance durable ! Il peut, bien sûr, subir des évolutions. On peut notamment découvrir de nouvelles ingénieries. Mais les dispositions légales demeurent relativement stables.

Ce qui va changer ? La fiscalité applicable aux sociétés, tout d'abord. Ensuite, un autre grand changement pourrait provenir, à terme, de la création de la Société Privée Européenne (SPE), qui contribuerait vraiment au marché unique européen et qui permettrait aux entrepreneurs de l'Union de travailler sur une base unifiée.

NL : Sachant qu'il n'existe pas de société parfaite, quelle est, selon vous, la forme sociale presque idéale du point de vue du rapport avantages / risques pour les associés ?

W.A. : Ce n'est pas une question difficile, mais elle peut trouver des réponses très différentes, en fonction du profil de l'associé. Une société idéale, c'est une société qui limite au maximum le risque lié à tout projet d'entreprise, donc plutôt une société à responsabilité limitée. C'est souvent une société qui constitue un outil qui ne coûte pas très cher à exploiter.

Partant de là, on va trouver deux sociétés qui sont plus « idéales » que les autres : la société à responsabilité limitée et la société par actions simplifiée, en droit français. Entre les deux, la solution efficace, solide, simple et utile, c'est la société à responsabilité limitée, qui obéit à une réglementation détaillée.

La société par actions simplifiée permet une plus haute ingénierie; elle va permettre des développements que l'autre n'offre pas, comme la distorsion du droit de vote. Il y a donc deux sociétés idéales par leurs caractéristiques, mais pour de motifs différents.

Je n'oublie pas la société civile, qui est idéale... pour une activité civile.

NL : Avez-vous des conseils pour les étudiants du Collège juridique?

W.A. : Je pense, comme je suis plutôt un praticien, que je vais essayer de formuler un conseil différent de celui qui est souvent formulé ("travaillez dur, essayez d'être très sérieux dans vos études"). Mon conseil est simple: cultivez le plus tôt possible vos envies. Apprenez à découvrir votre « projet de rêve », celui qui vous portera pendant vos études. Si vous apprenez à cultiver vos envies, vous tenterez de pouvoir les exprimer dans votre projet professionnel.

Gabriela BALOI, Alina BORLIANU, Elena ENISOR
Etudiantes en L3

Focus événements

Compte-rendu des événements liés à la vie du Collège juridique.



Cérémonie officielle de remise des clés de la Villa Noël

Au mois de juin dernier, l'Institut de France décernait à l'Université de Bucarest le Grand Prix Culturel Louis D (d'une valeur de 750 000 euros) pour le projet de Centre Régional Francophones d'Etudes Avancées (CeReFrEA), qui se propose de créer à Bucarest une plateforme de recherche de haut niveau regroupant les chercheurs francophones de la région d'Europe centrale et orientale dans des thématiques en sciences humaines et sociales. Le projet, unique en son genre, est porté par l'Université de Bucarest (et plus particulièrement ses composantes les plus francophones, soit la Faculté de Droit et le Collège Juridique, la Faculté de Sciences Politiques, la Chaire Senghor et l'Ecole doctorale francophone en sciences humaines et sociales), par la Nouvelle Université Bulgare et par le New Europe Collège. Il prévoit l'établissement du centre de recherche dans la Villa Noël, un magnifique bâtiment appartement à la France et que l'Ambassade, qui soutient fortement ce projet, s'est proposée d'affecter en totalité pour ces activités. Le montant du prix Louis D permettra la rénovation et l'aménagement de la maison. Il est prévu que le CeReFrEA accueille des séminaires de haut niveau (Master, Doctorat, Post Doc), des conférences, des colloques mais également des chercheurs en résidence pouvant bénéficier de l'infrastructure dédiée. L'ouverture physique du centre est prévue dans deux ans et de nombreux partenaires scientifiques de haut rang se sont déjà déclarés intéressés (Agence Universitaire pour la Francophonie, CNRS, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Université Paris I Panthéon-Sorbonne).

Damien BOUVIER
Secrétaire Général

Conférence de Monsieur Michel Verpeaux : La réorganisation territoriale de la France

C'est avec plaisir que les étudiants du Collège Juridique ont eu l'occasion d'assister, jeudi 18 octobre 2012, à la conférence d'ouverture de l'année académique soutenue par M. Michel Verpeaux, portant sur le bilan et les perspectives des réformes territoriales en France.

L'esprit logique impeccable de M. Verpeaux l'a conduit vers une présentation, en première instance, de l'évolution chronologique des réformes territoriales, pour se pencher ensuite vers l'architecture présente de l'organisation administrative française. Parmi les notions historiques les plus mémorables se situent la création de l'institution de préfet par Napoléon lui-même, ainsi que la mise en place des régions, en 1982. D'autre part, le mille-feuilles territorial français présent comprend trois niveaux : les communes, les départements et les régions, une nouvelle loi de 2010 envisageant la perspective du rapprochement des départements et des régions.

Si l'évolution future du sort des structures territoriales françaises reste une question ouverte à l'imagination du législateur et au débat de la doctrine, nous, les étudiants, sommes impatients d'entrer dans les détails de cette belle matière l'année prochaine.

Ana DOBRE
Etudiante en L1

Quoi de neuf à la B.U ?

- Arrivage de plusieurs ouvrages de droit européen à la BU grâce à Ane Rigaux et Denys Simon. Nous les en remercions vivement. Parmi ceux-ci :
 - Memento Dalloz « Droit européen » de J.C. Gautron (Mlle Gusan recommande la lecture des pages 132 à 160 aux L2)
 - « Droit matériel de l'Union européenne » de C. Boutayed.
- LARCHE Marion. Répétition de l'indu. Commentaire n°364. Europe n°10 Octobre 2012.
- IANNELLO Carlo, « L' « idée » de service public et les paradoxes du processus de privatisation en Italie », *Actualité Juridique du Droit Administratif (AJDA)*, 2012, n° 39, p. 2150 et suiv. (à relier avec la séance 5 de droit administratif comparé)
- TADROS Antoine, Création de droit réel : consécration de l'autonomie de la volonté - Cour de cassation, 3e civ. - 31/10/2012, Recueil Dalloz, novembre 2012, p. 2596.
- MATHIEU Bertrand, Jurisprudence relative à la question prioritaire de constitutionnalité. - 28 juillet - 26 octobre 2012, JCP G, n° 47, 19 Novembre 2012, p.1255.

Equipe éditoriale :

Marion GOGGIO, Catalina AVASILENCEI

Collaborateurs :

Ana DOBRE, L1

Andreea ARMANU, L2

Alina BORLIANU, Gabriela BĂLOI, Elena ENISOR, Anca PASCU, L3

Ioana CIOCLEI M1

Virginia DOBRE, Elena PACEA, Irina GALUPA, anciennes étudiantes du Collège juridique

La rédaction remercie les professeurs d'avoir eu la gentillesse de répondre aux questions des étudiants.

Boîte à idées

Pour toutes contributions ou suggestions pour les prochains numéros, veuillez nous contacter aux adresses mél suivantes :

marion.goglio@collegejuridique.ro
catalina.av@gmail.com

© Collège juridique franco-roumain d'études européennes de Bucarest, 2012